

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	12 (1883)
Heft:	12
Rubrik:	Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aussi, en Allemagne, on y attache la plus haute importance; les écoles normales consacrent beaucoup de soins et de temps à préparer les aspirants et les aspirantes à ces épreuves. Je regrette vivement pour mon compte qu'on ne m'ait pas fait subir un examen d'application.

Une institutrice.

Sonnet. — Enfants !

Enfants, vous êtes beaux ! et que vos yeux candides
Ont de reflets divins et d'effluves splendides !
On dirait qu'un rayon du ciel est descendu,
Puis, en vos doux regards, heureux, s'est épandu !

Enfants, vous êtes gais ! Oh ! que vos voix limpides
Vibrent joyeusement dans les bosquets humides !
C'est un hymne sans fin dans les airs suspendu,
Par nos cœurs savouré, par le Ciel entendu !

Enfants, vous êtes bons ! Vous êtes l'espérance !
Venez, de vos baisers, essuyer tous nos pleurs ;
Parlez-nous d'un Dieu saint qui guérit les douleurs !

Enfants, vous êtes purs ! Que la belle innocence,
Ornant toujours vos fronts d'un nimbe radieux,
Vous guide au vrai bonheur en vous montrant les cieux !

A. ROBADEY.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le nouveau Comité, nommé par l'Assemblée générale de Fribourg, le 4 septembre dernier, est ainsi composé :

BROYE : MM. Gapany, inspecteur, à Montet; Fontaine, instituteur, à Saint-Aubin.

GLANE : Thierrin, curé, à Promasens; Pauchard, instituteur à Massonnens.

CRUYÈRE : Progin, inspecteur, à La-Tour; Robadey, instituteur, à Bulle.

LAC : Bourqui, préfet, à Morat.

SARINE : Horner, recteur, à Fribourg; Michaud, directeur, à Hauterive; Collaud, instituteur, à Fribourg.

SINGINE : Tschopp, inspecteur, à Fribourg.

VEVEYSE : Villard, professeur, à Châtel-Saint-Denis.

Il a eu sa première séance à Fribourg, le 15 novembre.

Il a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Michaud, directeur de l'Ecole normale.

Caissier : M. Collaud, instituteur.

Secrétaire : M. Robadey, instituteur.

Les questions suivantes sont mises à l'étude pour l'assemblée générale de 1884.

1^o Pour les instituteurs de langue française : « Le patois est évidemment l'une des causes de la faiblesse de nos écoles. Indiquer les mesures immédiates à prendre pour introduire l'usage du français dans les familles, afin qu'à leur entrée à l'école, les jeunes élèves aient déjà quelque habitude de cette langue. »

2^o Pour les instituteurs de langue allemande comme pour ceux de langue française : « Importance et organisation des leçons d'épreuve pour les examens de brevet. »

Les conclusions du rapport allemand seront traduites en français, et celles du rapport français, en allemand.

Cette innovation est introduite à la suite d'une décision de l'assemblée générale de Fribourg.

3^o Pour les institutrices : « Elaboration d'un programme détaillé pour l'enseignement de l'économie domestique. »

Les rapporteurs généraux seront pris : pour la première question, dans la Broye; pour la deuxième, dans la partie française du Lac et de la Singine; pour la troisième, qui est celle des institutrices, dans la Glâne.

Le choix des rapporteurs généraux est abandonné à MM. les inspecteurs respectifs. Ceux-ci devront indiquer le nom du rapporteur à la Rédaction du *Bulletin* pour le numéro de janvier sans faute.

Les travaux des conférences devront être remis aux rapporteurs généraux pour le 15 mai au plus tard.

Les statuts de la Société seront publiés en supplément avec le *Bulletin* du mois de janvier. — Le prix des abonnements ne sera perçu qu'avec celui de mars.

Le Comité.

